



Résidence Tolbiac : 21-23 rue de Richemont 75013 PARIS

Résidence Haxo : 9-11 rue Haxo 75020 PARIS

Pour constituer votre dossier de candidature, la fiche de renseignements entièrement complétée, datée et signée ainsi que les documents à fournir sont à envoyer par mail à residences35@proton.me.

Un chèque de 50 € (correspondant aux frais de dossiers) à l'ordre de l'Association Résidences Ile-et-Vilaine, est à nous faire parvenir par courrier ou bien à déposer au 4 bis Cours des Alliés, Rennes. Veuillez noter au dos du chèque, le nom et prénom du candidat au logement, si différent de l'émetteur du chèque. Ce chèque, obligatoire pour la prise en compte de votre candidature, n'est encaissé que si nous vous proposons un logement.

MODALITES DU LOGEMENT

- Le logement est conventionné et ouvre droit à l'APL.
- Le logement est meublé pour 1 adulte (2 adultes pour un T2).
- L'assurance habitation, à votre charge, est à fournir le jour de votre entrée dans le logement.
- La durée minimum du séjour est de 2 mois et la durée maximum de séjour, de 12 mois.
- Le préavis de départ est d'un mois.

MODALITES DE REGLEMENT DE LA REDEVANCE MENSUELLE

- La redevance mensuelle est composée du loyer et des prestations annexes (mobilier, ménage).
- La redevance est payable chaque mois à terme échu (en fin de mois) par chèque, virement bancaire ou prélèvement automatique.
- Le montant du dépôt de garantie est équivalent à 1 mois de redevance ; à régler dans un délai de 7 jours après l'acceptation de votre dossier.
- La redevance mensuelle ne comprend pas l'assurance responsabilité civile du locataire, l'électricité, le téléphone et internet.

Documents à fournir :

- Copie de votre pièce d'identité recto-verso en cours de validité (carte d'identité ou titre de séjour + passeport).
- Les deux derniers avis d'imposition sur le revenu (intégralité des feuillets). Ceux de vos parents si vous êtes rattaché(e) à leur foyer fiscal (les avis de situation déclarative ne sont pas acceptés).
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Attestation de paiement des loyers ou 3 dernières quittances établies par votre précédent propriétaire.

Si vous résidez chez vos parents, joindre :

- . une attestation d'hébergement établie par la personne vous hébergeant,
- + une copie de la pièce d'identité recto-verso du signataire de l'attestation d'hébergement, +
- une facture EDF datant de moins de 3 mois (ou autre fournisseur d'énergie).

Selon votre cas, documents à joindre également :

Vous êtes salarié ou apprenti, joindre :

- . les trois derniers bulletins de salaire,
- + une copie du contrat de travail,
- + une attestation récente de présence dans l'entreprise,
- . à défaut, un justificatif d'emploi en région parisienne mentionnant le montant du salaire, la durée et le type de contrat signé par l'employeur et portant le cachet de l'entreprise.

Vous avez une aide financière parentale, joindre :

- . une attestation d'un parent stipulant le montant versé mensuellement pour subvenir à vos besoins, +
- une copie de la pièce d'identité recto-verso du signataire de l'attestation.

Vous êtes stagiaire : joindre une attestation de stage.

Vous êtes étudiant, joindre :

- . un certificat de scolarité,
- + un justificatif de bourse si vous en bénéficiez,
- + un descriptif de votre formation mentionnant les dates ou périodes de stages et/ou la promesse de stage.

Vous bénéficiez d'allocations sociales : joindre la dernière attestation mensuelle de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (RSA , APL, AAH, etc....)

Pour être éligible votre dossier doit impérativement être complet.

Les documents doivent UNIQUEMENT être au format PDF.